

Image not found or type unknown



Ma mutuele a augmonter é fois dans l annee le prix

Par **mimi93270**, le **25/04/2016 à 13:10**

j ai pris une mutuelle en 2015 je paye 154 euros en janvier 2016 il ont augmenter de 175 euros en avril il augmente de 180 euros quand j ai téléphoner il mon dit en a envoyer un courrier mais moi j ai rien reçu il mon di qui ont changer le propriétaire est ce que il ont le droits et comment je fais la somme est trop élever pour moi merci

Par **jos38**, le **25/04/2016 à 13:33**

bonjour. de quel propriétaire parlez-vous? la mutuelle peut augmenter à l'anniversaire du contrat

Par **goofyto8**, le **25/04/2016 à 13:48**

Les mutuelles n'ont pas le droit de procéder à des augmentations tarifaires, tout au long de l'année.
Les augmentations sont possibles soit à la date anniversaire soit, le plus souvent au **1er janvier** de chaque année,
La mutuelle informe l'assuré du nouveau tarif.
Cela doit se faire un mois avant le 1 er janvier par l'envoi d'un document écrit qui précise :
- la nouvelle cotisation annuelle à verser
- l'échéancier mensuel (ou trimestriel) correspondant, des prélèvements bancaires pour l'année à venir.

Par **j0s38**, le **25/04/2016** à **14:28**

et il existe une aide pour payer la mutuelle, selon les ressources de l'assuré. contactez votre
caisse d'assurance maladie si vous ne pouvez télécharger le formulaire cerfa